

# UN SCANDALE : LA DISPARITION DE LA MÉDECINE SCOLAIRE EN SEINE-SAINT-DENIS

Nos organisations – syndicats enseignants, associations de parents d'élèves, associations de défense des droits de l'Homme – dénoncent le scandale que constitue la disparition de la médecine scolaire en Seine-Saint-Denis.

Le manque de médecins-iennes et d'infirmier-es est effarant. En 2015, seulement 17 postes de médecins-iennes de l'Éducation nationale (MEN) étaient pourvus sur les 49 provisionnés pour l'ensemble du département. Dans certaines villes, la médecine scolaire a quasiment disparu : ainsi à Bobigny, préfecture du département, dans laquelle il n'y a qu'un demi-poste de médecin-ienne de l'Éducation nationale pour 29 écoles, 4 collèges et 3 lycées.

Résultat, seuls 40% des enfants passent la visite médicale des 4 ans. Plus encore, seuls 10% des enfants du département passent la visite médicale de l'année des 6 ans, qui correspond à l'entrée en CP. Pourtant, la réglementation est claire. L'article L 541-1 du Code de l'éducation, notamment, rend la visite médicale obligatoire pour l'année des 6 ans. Cette visite par un médecin a pour objectif en particulier de détecter les troubles de l'apprentissage, ou les pathologies pouvant entraver les apprentissages.

Les conséquences sont multiples. Il suffit d'échanger avec des parents d'élèves, avec l'infirmier-e d'un collège, pour trouver des exemples d'élèves dont on découvre une myopie en CM1, une dyspraxie en 4e, une légère diminution auditive en 6e. La carence de l'Etat met les élèves et les travailleur-ses chargé-es de leur éducation en difficulté. Elle renforce aussi les inégalités dans l'accès à la santé, entre les familles qui dépendent des services publics pour la santé de leurs enfants, et les autres.

La disparition de la médecine scolaire dans le département est un des multiples exemples de difficultés auxquelles sont confrontés élèves, parents et personnels de l'éducation sur le territoire de la

Seine-Saint-Denis. Moyens insuffisants, absences non remplacées, fermetures de CIO, suppressions de postes d'agent-es techniques, recours grandissant à la précarité, mais aussi – en dehors de l'école – désertification médicale et raréfaction des services publics : nos organisations constatent et dénoncent les dégradations qui touchent, directement ou indirectement, le service public d'éducation dans le département.

Nous réclamons que l'État respecte la réglementation en termes de médecine scolaire, qu'il assure notamment la réalisation des deux visites médicales obligatoires au cours de la scolarité de l'élève, en CP et en 6e.

Nous réclamons que l'ensemble des postes de médecin-iennes et d'infirmier-es de l'Éducation nationale du département soient pourvus, ce qui passe notamment par le renforcement de l'attractivité de ces métiers.

Plus généralement, nous réclamons tous les moyens nécessaires en termes de médecin-iennes et d'infirmier-es scolaires pour assurer le bien-être des élèves et réduire les inégalités de santé dans le département.

Enfin, nos organisations revendiquent dans l'unité un plan d'urgence pour l'Éducation en Seine-Saint-Denis.

**Nos organisations déposeront une requête en responsabilité au Tribunal administratif de Montreuil le 31 août, veille de la rentrée des enseignant-es.**

À cette occasion, elles convient les parents d'élèves, les personnels de l'éducation et la population à un rassemblement devant le Tribunal administratif de Montreuil, 7 rue Puig, à 17h.

Nos organisations s'adresseront à cette occasion à la presse.

## RASSEMBLEMENT JEUDI 31 AOÛT À 17H

devant le Tribunal administratif de Montreuil, 7 rue Puig